

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du mardi 4 novembre 2025, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-cinq, les quatre novembres à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle MS001 bâtiment S à la Manufacture des tabacs, sous la vice-présidence de Mme Chantal SOULÉ-DUPUY, vice-présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

POUR LE COLLEGE B : M. Frédéric HEUSER, Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY,

POUR LE COLLEGE BIATSS : Mme Evelyne BAIOTTO

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B),

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Adam QSIYER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Cyril GAYSSOT à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

M. Christophe BISIÈRE à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,

M. Mathias AMILHAT à M. Marcel MARTY,

Mme Kéo KIM à Mme Evelyne BAIOTTO,

M. Valérian ROYER à Mme Evelyne BAIOTTO,

M. David ALARY à M. Philippe ALBY,

Mme Marion THAMALET à M. Philippe ALBY,

M. Patrick PIERA à Mme Céline MANGEMATIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Isabelle DESBARATS, M. Christophe BISIÈRE, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT (collège A)

M. Mathias AMILHAT, Mme Julia SCHMITZ (collège B)

M. Cédric BEUCHER, Mme Kéo Mony KIM, M. Valérian ROYER, (collège BIATSS)

M. Clément ADOLPHE, M. Raphaël PERRET, M. Mehdi CHENTOUF, M. Alex DELGADO, M. Paul POUGET, M. Mehdi YAHIAOUI, M. Clément BARRAILLE, M. Gauthier CZERNIK, Mme Jade ARMELIN, (collège Usagers)

Etablissement composante TSE : M. David ALARY (collège A), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS) Mme Nina MAZUY (collège usager)

Etablissement composante Science PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A), M. Patrick PIERA (collège BIATSS)

Personnalités extérieures : Mme Aurélia BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGAS),

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE,

Mme Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE,

M. Laurent PERRUSSEL, Directeur de la faculté d'informatique,

Mme Magali GIRAUD, Directrice adjointe de TSM,

Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SOIP,

Mme Mélanie PINOT-BUZET, Responsable de la scolarité à la Faculté d'Informatique,

Mme Agnès TERSOU, Directrice Adjointe du Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI),
Mme Marie BARTHES-GELY, Chargée de projet accréditation,
Mme Caroline BOUIX, responsable pédagogique du Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-présidente de la CEVE souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux personnes invitées à participer à la séance.

Céline PINEL, Directrice adjointe de la DEVE, donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Chantal SOULÉ-DUPUY.

1/ Point d'information

Chantal SOULÉ-DUPUY remercie l'élú étudiant de l'établissement composante IEP Toulouse (Adam QSIYER) d'être présent lors de cette séance. Elle précise qu'elle va faire un rappel aux étudiants.

Céline PINEL précise que les élections des représentants étudiants ont lieu le lendemain.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que la visite du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est prévue le 28 novembre 2025. Elle ajoute que les personnes concernées ont dû recevoir des convocations. Le Hcéres avait demandé que l'Université Toulouse Capitole (UT Capitole) communique deux thèmes. L'université a choisi les thèmes de l'international et de l'alternance. Elle ajoute que de son côté le Hcéres va également choisir deux thèmes. Actuellement, ces thèmes n'ont pas encore été portés à la connaissance de l'université. UT Capitole espère que cette information sera communiquée rapidement afin que l'université puisse informer les personnes concernées.

2/ Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 23 septembre 2025

Adam QSIYER, élu usager de l'Institut Etudes Politiques de Toulouse (IEP) indique qu'il a une remarque concernant le paragraphe 5 et plus particulièrement la modification de l'offre de formation 2025-2026, au point a) « Ecole de Droit de Toulouse Pôle Master Droit ». Il précise qu'il avait voté contre cette modification du fait de la hausse des frais d'inscription du DU. En effet, l'ensemble des étudiants s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription qui entraîne une explosion de la précarité étudiante. Il souhaite que cette remarque soit rajoutée au relevé de conclusion de cette séance.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité sous réserve
de l'ajout des remarques du représentant des usagers de l'IEP

3/ Modification de l'offre de formation 2025-2026

a) Ecole de Droit de Toulouse – IEJ

Caroline BOUIX, responsable pédagogique du Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), présente le point portant sur la modification de l'offre de formation.

Elle indique que les petits changements qui ont été effectués n'influent pas sur le nombre d'heures. L'IEJ a juste procédé à un rééquilibrage en diminuant le nombre d'heures qui était attribué à la matière bibliographie. La matière est passée de 3 heures à 2 heures. Cette diminution permet de rééquilibrer les matières de spécialité et de procédure. L'ensemble des matières a été rééquilibré à 30 heures, leur coefficient est identique. Elle souligne également que la préparation CRFPA est désormais totalement en distanciel. Seul l'examen blanc se déroule en présentiel.

Céline PINEL précise que la mention 100% distanciel n'apparaît pas dans les modifications qui ont été portées à la connaissance de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiant (DEVE).

Caroline BOUIX répond qu'elle ne peut pas apporter plus de précisions concernant cette interrogation. Elle ajoute que la préparation en présentiel monopolisait énormément de salles pour un effectif réduit, c'est la raison pour laquelle le 100 % distanciel a été privilégié (supports écrits et classe virtuelle).

Céline PINEL indique que cette mention n'est stipulée sur aucun document. Elle rappelle que cette maquette avait déjà été votée en mars 2025. Elle précise que cette précision entraîne la modification du mode d'enseignement.

Caroline BOUIX ajoute que le site internet mentionne cette information (100 % distanciel).

Céline PINEL rappelle que les documents votés en CEVE doivent comporter cette information. Elle rajoute donc la mention 100% distanciel dans les Modalités du Contrôle des Connaissances (MCC), qui seront publiées à l'issue du CEVE.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité
sous réserve de l'ajout dans les MCC :
« Cours dispensés intégralement à distance avec des classes virtuelles et
des supports écrits. Des examens blancs peuvent avoir lieu sur place »

4/ Délibération relative à la modification des parcours-types des Licences, Licences professionnelles, BUT et Masters en vue de l'accréditation 2021-2026, pour l'année universitaire 2026-2027

Céline PINEL présente la délibération relative à la modification des parcours-types de licence et master, en vue de l'accréditation 2021-2026, pour l'année universitaire 2026-2027.

PARCOURS-TYPES LICENCES

Précisions des formations par année d'études (L1-L2-L3), avec indication des formations en alternance

Faculté d'administration et communication

- Fermeture de la licence 3 Administration Responsable, Sociale et Economique des Organisations (ARSEO) à la rentrée 2025-2026,
- Fermeture de la LAS 1 AES pour la rentrée 2026-27 (sous réserve de la validation du Rectorat).

Ecole de Droit

- Précisions sur la structure qui gère les formations :
 - Licence professionnelle Métiers du notariat parcours-type Rédacteur d'actes : le PLD gère la scolarité ; et l'Executive Education and Digital University (EEDU) gère l'alternance,
 - Licence Droit parcours-type Juriste d'entreprise : le PLD gère la scolarité ; et l'EEDU gère l'alternance,
 - Licence Droit parcours-type Juriste de copropriété : le PLD gère la L1 et la L2, l'EEDU gère la L3,
- Fermeture de la LAS1 Droit pour la rentrée 2026-27 (sous réserve de la validation du Rectorat),
- Sur la Licence de Droit classique, Matthieu POUMADERE, Directeur de l'Ecole de droit souhaite préciser le parcours-type « droit » afin que cela soit en conformité avec

l'affichage fait sur Parcoursup. Cela permettra de la différencier des autres parcours-types de la mention droit. Elle se nommera donc licence mention droit parcours-type droit.

UFR Informatique

- Ajout de l'intitulé « Double diplômant Numérique et Management » pour la licence en DD avec Toulouse School of Management (TSM).

TSM

- Modification du service gestionnaire de la Licence mention gestion Double diplômant en Droit et en Gestion > c'est le PLD qui gère,
- LP Assurance Banque Finance : un nouveau partenaire depuis 2025-26 DIFCAM, en plus de ESB.

IUT Rodez

- Mise à Jour > BUT mention Gestion des entreprises et des administrations : depuis 2024-25, le BUT2 n'est possible qu'en FI.

PARCOURS-TYPES MASTERS

Précisions des formations par année d'études (M1-M2), avec indication des formations en alternance

Faculté d'administration et communication

- Master mention Information, communication : ouverture de l'alternance aux quatre parcours-types de masters 1 pour la rentrée 2026-27, en plus des modalités existantes> « Administration et communication des activités culturelles », « Administration et gestion de la communication, « Communication et territoires », « Communication et culture numérique » > Voir note d'opportunité.

Céline PINEL demande à Christophe ALCANTARA s'il veut bien compléter la note d'opportunité qui a été communiquée aux membres de la CEVE.

Christophe ALCANTARA indique que la Faculté d'administration et communication gère une mention de master « Information, communication », co-accréditée avec l'Université de Toulouse. Les quatre parcours en Master 2 fonctionnent en alternance depuis quelques années (2 masters gérés à UT Capitole, 2 masters gérés à UToulouse). Ils fonctionnent très bien. Il précise qu'il y a une forte demande de la part des étudiants qui souhaitent commencer l'alternance dès le Master 1. Il ajoute que, par défaut, les étudiants seront inscrits en formation initiale (formation mixte sur MonMaster), et basculeront en alternance (gestion par l'EEDU) lorsqu'ils auront trouvé leur contrat d'alternance.

Christophe ALCANTARA ajoute qu'au regard des restrictions de salles, les étudiants qui suivent la formation en alternance seront associés aux étudiants en formation initiale. Actuellement, ce système fonctionne très bien en M2. Concernant la question de la soutenabilité, en termes de moyens humains au niveau de la faculté d'administration et communication, les effectifs seront identiques. Ils seront juste ventilés différemment. L'impact n'est donc pas significatif.

Au niveau de l'EEDU, il y aura une vingtaine d'étudiants supplémentaires. Il précise que la recherche d'alternance, le coaching et l'accompagnement sont délivrés par la faculté d'administration et communication.

Au niveau des ressources pédagogiques, les heures de cours complémentaires pour arriver à la volumétrie contractuelle en alternance seront autofinancées par le bénéfice obtenu en alternance. L'objectif est d'ouvrir ces parcours dès la rentrée prochaine. Les maquettes pédagogiques seront présentées dans les semaines qui viennent afin qu'elles soient effectives lors du recrutement des étudiants (en mai 2026).

Cosima BLUNTZ demande si ces parcours seront affichés sur MonMaster en Formation Initiale et en Formation en alternance (FI et FA).

Christophe ALCANTARA répond que la voie directe d'alternance n'existe pas.

Cosima rappelle qu'il s'agit de deux calendriers différents.

Evelyne BAIOTTO répond qu'une discussion a eu lieu avec Sylvie LAVAL, Maître de conférences, responsable pédagogique de la mention Information communication. Le bureau des admissions propose une formation mixte (FA, FI) qui suivra un processus d'admission FI.

Il s'agit d'une nouveauté sur MonMaster : elle permet à l'étudiant qui souhaite suivre l'alternance de sécuriser sa place. Les étudiants auront 3 mois pour trouver leur alternance. Si dans les 3 mois, ils n'ont pas d'alternance, ils ont la possibilité de suivre le parcours en FI. Elle ajoute qu'un seul parcours est ouvert sur MonMaster (formation mixte) avec deux modalités différentes (FI et FA).

Cosima BLUNTZ demande à Evelyne BAIOTTO si l'étudiant sera bien informé sur MonMaster.

Evelyne BAIOTTO indique qu'une information sous forme de bulle sur MonMaster permettra d'indiquer aux étudiants qu'une formation mixte est possible.

Christophe ALCANTARA précise que les étudiants sont sur un rythme d'alternance hebdomadaire : lorsque les étudiants en alternance sont dans leurs entreprise, les étudiants qui suivent le parcours FI travaillent sur des projets tutorés.

Agnès ALALINARDE s'interroge que le modèle économique de ces quatre masters : il va être difficile de prévoir si le nombre d'alternants va permettre de couvrir les dépenses des formations de master 1.

Christophe ALCANTARA répond qu'il est difficile aujourd'hui d'indiquer le nombre d'étudiants qui seront inscrits en septembre 2026. Au regard du fonctionnement actuel des quatre parcours du Master 1, la faculté d'administration et communication estime qu'une vingtaine d'étudiants pourraient intégrer ces parcours. Cela représente 5 étudiants par parcours, pour la première année.

Agnès ALALINARDE indique que pour les formations en alternance, la Présidence demande à ce qu'une fiche financière soit communiquée pour chaque formation. Celle-ci permettra de vérifier la soutenabilité financière de la formation.

Christophe ALCANTARA précise qu'il pourra produire cette fiche en janvier prochain. L'objectif, à terme, est d'avoir 50% de l'effectif en alternance en année pleine.

Adam QSIYER précise qu'il est sceptique concernant les formations en alternance. Il ajoute que l'alternance repose sur le réseautage. Des études montrent que la recherche d'alternance a des limites. Elle désavantage les étudiants du fait de la classe sociale et de son cercle. Il ajoute que lorsque l'on souhaite mettre en avant l'alternance, il faut s'assurer que l'égalité des chances soit respectée. Il approuve que le 100% en alternance ne soit pas privilégié.

Christophe ALCANTARA répond que son questionnement est légitime. Il précise que l'université répond à une logique de service public. Il ajoute qu'en M2, les étudiants sont coachés toutes les semaines dans l'accompagnement, peu importe la classe sociale. Ils bénéficient également de simulations d'entretiens. En M2 AGEKOM, 80% des offres d'alternance sont apportées par le responsable de la formation.

Adam QSIYER approuve le coaching d'aide aux étudiants qui a été mis en place. Il ajoute qu'il fait partie d'un syndicat qui milite pour que les formations soient construites avec et pour les

étudiants. Il indique qu'aujourd'hui de nombreuses entreprises ne prennent plus d'alternants du fait de la compétitivité du secteur.

Cosima BLUNTZ interroge Christophe ALCANTARA sur la gestion du classement sur MonMaster étant donné qu'il n'y a que 80 places pour l'ensemble des 4 parcours.

Christophe ALCANTARA répond que l'ensemble des étudiants seront inscrits en FI. Ils basculeront en FA au fur et à mesure que les contrats d'alternances seront signés. La seule difficulté réside dans le fait que le portail Trouver Mon Master (TMM) communique les résultats au mois de mai. Il est difficile de trouver une alternance en été.

Cosima BLUNTZ indique que certains étudiants qui ont une proposition d'alternance pourraient être mis de côté à cause de leur classement sur MonMaster.

Christophe ALCANTARA répond que cette éventualité n'a pas été étudiée mais un réajustement à la marge pourra être fait à l'issue du bilan.

Chantal SOULÉ-DUPUY souligne que l'évolution de TMM est une bonne chose. Elle confirme que l'université fera un bilan à l'issue de l'année universitaire.

Laurence LEVENEUR indique qu'à l'IUT de Rodez, tous les BUT3 sont organisés en alternance. Il n'y a donc pas d'inégalité sociale. Le coaching est plutôt perçu comme un ascenseur social.

Adam QSIYER demande si la demande d'alternance émane d'une majorité d'étudiants. Il interroge également les membres du CEVE sur les dispositifs d'aides qui sont mis à la disposition des étudiants (aides au logement...).

Laurence LEVENEUR répond qu'il y a de nombreuses aides qui sont à la disposition des étudiants.

Christophe ALCANTARA ajoute que le dispositif d'alternance permet par exemple de payer son permis de conduire. Ce dispositif s'adresse aux étudiants qui ont fait une demande d'alternance en M1.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que le contexte de l'alternance évolue.

Evelyne BAIOTTO rappelle que les fiches de formations pour le paramétrage sont attendues pour le 12 novembre. Elle ajoute que la saisie de l'offre de formation aura lieu désormais sur FRESQ (Formation Reconnues de l'Enseignement Supérieur de Qualité). Il s'agit d'une plateforme nationale déployée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace. Elle précise que le bureau des admissions risque de solliciter les composantes pour des modifications, la physionomie de la plateforme étant différente.

Ecole de Droit

- Fermeture du Master 1 mention Administration des entreprises en difficultés (ALED) en Formation Ouverte à distance (FOAD),
- Fermeture du Master 1 et Master 2 mention Science politique parcours-type Politique et sécurité en FOAD,
- Master 2 mention Droit international et droit européen parcours-type LLM International economic law NYC GRECE (gestion ESL) est supprimé,
- Rentrée 2026-27, ouverture du M1 parcours avocat (master métiers de la justice scindé en deux parcours-type dès le M1, avec un parcours-type Avocat et un parcours-type Magistrat).

UFR Informatique

- Création du parcours « Double Degree Innovative Information Systems (2IS) » pour le Master Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE), par la mise en place d'un double diplôme avec l'Université de Mannheim en M2 (cela doit figurer sur le parchemin et l'attestation de réussite).

Laurent PERRUSSEL, Directeur de la faculté d'informatique, indique que ce nouveau double diplôme (nouveau partenaire) est assis sur le master MIAGE parcours Innovative Information Systems. Il ajoute que ce double diplôme comprend un effectif réduit de 5 étudiants. Le M1 a lieu à Toulouse et le M2 à Mannheim. Les étudiants de Mannheim devront avoir validé 60 crédits qui correspondent au M1 de Toulouse. Ils viennent ensuite à Toulouse pour effectuer les 60 crédits restants.

Céline PINEL précise que la DEVE n'a pas eu connaissance de la convention.

Laurent PERRUSSEL répond que la convention est toujours en cours de discussion.

Mélanie BUZET ajoute que quelques interrogations portant sur les frais d'inscriptions restent à éclaircir. La faculté d'informatique attend un retour de Mannheim dans les semaines à venir.

Adam QSIYER demande la raison pour laquelle le Master 1 mention Administration des entreprises en difficultés (ALED) ferme.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que cette formation ferme à cause d'un manque d'effectifs.

Toulouse School of Management (TSM)

- Fermeture Master 2 Management stratégique parcours-type Strategic Business Development pour 2026-27 > fermeture décidée par responsables pédagogiques, responsable département stratégie et le Directeur,
- Master 1 Marketing vente parcours type Marketing, indication de l'alternance en M1 pour 2026-27, en plus de la FC et FI (MàJ),
- Master 2 Management et Administration des entreprises parcours type Administration des entreprises, suppression de la FC et l'alternance pour 2026-27 > à cause du faible nombre d'inscrits depuis 2-3 ans,
- Master 1 Management parcours type Management de la responsabilité sociale de l'entreprise > report ouverture du M1 rentrée 2026-27 (au lieu de 2025-26), car pas assez d'inscrits.

Adam QSIYER demande le seuil sur lequel s'est basé la composante pour décider de la fermeture du M2 Management et Administration des entreprises parcours type Administration des entreprises.

Magali GIRAUD, directrice adjointe de TSM, précise que le seuil était fixé à une promotion de 5 ou 6 étudiants.

Adam QSIYER demande à Magali GIRAUD si pour la composante le seuil effectif est bien fixé à 5 ou 6.

Magali GIRAUD répond qu'il s'agit d'un parcours à part, il ne peut pas y avoir de comparaison entre la FI et la FA. Il est nécessaire que les effectifs soient fixés à 15, 16 au grand maximum

Adam QSIYER demande quel est le seuil de fermeture fixé par les responsables pédagogiques.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que le seuil est normalement fixé à 15. Elle précise que la composante s'était donnée un an de plus pour se prononcer. Elle ajoute que l'Université subit les injonctions du Ministère qui impose des fermetures dans le contrat d'objectifs moyens et performances.

Adam QSIYER demande si des tentatives pour repenser les formations ont été mises en place avant de décider d'un seuil de fermeture.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond par l'affirmative. Elle ajoute que les fermetures des licences professionnelles étaient liées à des métiers qui ne sont plus porteurs. En générale entre 5 et 10 ans d'existence pour une LP, une remise à plat qui est nécessaire : soit la licence évolue vers des nouveaux métiers et elle est transformée, soit elle ferme.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE

Adopté à la majorité
(Pour : 18 – Contre : 1 – Abstentions : 0)

Chantal SOULÉ-DUPUY demande à Adam QSYIER s'il souhaite argumenter sa position.

Adam QSIYER répond qu'il approuve les alternatives qui permettent d'éviter la suppression de formations. Toutefois, un grand nombre d'étudiants du syndicat dont il dépend s'opposent à la suppression des formations, à la mise en avant des alternances étant donné le contexte actuel. C'est la raison pour laquelle il a décidé de voter contre.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond qu'elle ne comprend pas que les étudiants soient contre des suppressions de formation. Elles aboutissent généralement à des alternatives. Elle ajoute qu'il est préférable de fermer des filières qui ne sont plus porteuses au profit de celles qui le sont en termes d'emplois. Elle suggère aux étudiants de se réunir afin de lister les questions et les suggestions qu'ils souhaitent porter à la connaissance du CEVE. Elles précisent qu'aujourd'hui il n'y a pas de suppressions de places dans les filières.

Adam QSIYER suggère un débat ou une consultation afin que les étudiants puissent exposer leurs revendications en matière de formations.

5/ Délibération relative au calendrier des admissions des étudiants internationaux (Bourses Eiffel et Campus France) pour 2026-2027

Agnès TERSOU, Directrice Adjointe du Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI), présente le calendrier des admissions pour les étudiants internationaux que le SCREI a mis en place afin de respecter celui imposé par le Ministère des affaires étrangères. Il s'agit de la campagne des bourses Eiffel pour l'année 26-27 et du calendrier des admissions des étudiants internationaux qui candidatent aux formations de l'université.

Concernant la bourse Eiffel, le SCREI réceptionne les candidatures des étudiants et les transmet au Ministère des affaires étrangère afin que le comité de sélection puisse les étudier. Ces candidatures sont ensuite transmises aux responsables pédagogiques des formations de l'université. Si les enseignants, responsables des commissions et des formations, les acceptent, le SCREI les transmet au comité du Ministère des Affaires étrangères via une plateforme en ligne.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un calendrier imposé, sans marge de manœuvre. Le process est identique pour les admissions des étudiants internationaux. L'université est connectée à la plateforme Études en France. Une réponse doit être apporté aux étudiants avant le 30 avril 2026.

Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, maître de conférences, indique qu'elle a une question concernant le document qui a été transmis aux membres du CEVE. Elle précise « la page 4 mentionne que le SCREI a mis en place un dispositif d'accueil pour les étudiants et chercheurs en provenance des zones de tension ». Elle demande à Agnès TERSOU si elle peut lui communiquer la date à laquelle ces informations seront disponibles. Elle ajoute qu'elle connaît des enseignants chercheurs venant de ces zones qui seraient intéressés pour venir à Toulouse.

Agnès TERSOU lui répond qu'ils sont dans l'attente des directives du Ministère des affaires étrangères. Elle ajoute que dès qu'ils auront eu connaissance de ces informations, ils les communiqueront. Des informations précises sont également disponibles auprès du Ministère des affaires étrangères.

Chantal SOULÉ-DUPUY demande si, sur les calendriers, notamment par rapport aux admissions, le SCREI a rencontré des difficultés concernant le respect des délais.

Agnès TERSOU répond que le SCREI relance parfois certains responsables de formation afin qu'ils donnent des réponses le plus tôt possible. C'est le cas notamment pour les bourses Eiffel qui se tiennent tôt puisque les admis doivent candidater avant la fin du mois de décembre. Elle ajoute que les responsables de formation ont des difficultés pour admettre des étudiants en décembre alors que tous les candidats sont présentés au niveau des formations à partir de mars jusqu'au mois de mai. Elle ajoute que les étudiants qui prétendent aux bourses Eiffel ont d'excellents dossiers. L'enjeu est de répondre au plus tôt aux étudiants pour qu'ils intègrent ensuite UT Capitole, la concurrence entre établissements étant forte.

Chantal SOULÉ-DUPUY interroge Agnès TERSOU concernant la proportion des étudiants qui ne viennent pas.

Agnès TERSOU répond que tous les étudiants ne viennent pas à cause de la problématique du visa. Il y a également certains établissements qui répondent plus tôt, cela permet aux étudiants de choisir. En fait sur les candidatures, il y a à peu près 30% d'admis et 5% seulement finissent par venir à UT Capitole.

Laurent PERRUSSEL demande s'il est possible d'avoir des chiffres (le nombre d'étudiant, les admis, le nombre qui intègrent UT Capitole, dans quelle discipline).

Agnès TERSOU répond qu'elle ne peut pas répondre avec précision à la question. Elle précise toutefois que globalement il y a environ 5000 candidatures, 30% d'admis et 3 % s'inscrivent.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération relative à la désignation d'une nouvelle personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire de Toulouse ou de son agglomération au conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Toulouse Capitole

Céline PINEL présente la délibération relative à la désignation d'une nouvelle personnalité extérieure. Elle indique que M. Maurice d'ANGELO, proviseur du lycée Pierre de Fermat de Toulouse, a été désigné représentant d'un établissement d'enseignement secondaire de l'agglomération de Toulouse au conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole le 30 septembre 2025. Il a donc renoncé, par courrier du 16 octobre 2025, à son mandat au CEVE. Conformément aux statuts de l'EPE et au règlement intérieur, il revient donc au président de l'Université Toulouse Capitole de faire une proposition aux membres du CEVE pour nommer le représentant d'un établissement du secondaire de l'agglomération toulousaine ou de Toulouse. Le président d'UT Capitole propose le Lycée Saint Sernin.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Adopté à l'unanimité

7/ Délibération relative aux appels d'offre TIRIS – Minor Programs 2025, pour avis :

Chantal SOULÉ-DUPUY présente la délibération relative aux Minor Programs de TIRIS. Elle explique que l'Université de Toulouse a lancé un programme de recherche nommé TIRIS avec des financements relativement importants et dans le cadre de cet appel à projet, il y avait un appel à projet spécifique que le volet formation. La deadline pour la remise des projets a été fixée à fin octobre. Pour que les porteurs puissent soumettre leur projet, il faut que ces dossiers soient accompagnés des visas des composantes impliquées et que le Président ou la Vice-Présidente du CEVE signe des lettres d'engagements pour signifier qu'ils sont d'accord pour la poursuite de ce projet. Elle précise qu'UT Capitole ne voit que les projets impliquant ses enseignants. L'université se prononce aujourd'hui sur deux certificats qui impliquent des enseignants d'UT Capitole.

a) Programme Interdisciplinaire pour l'Amélioration de la prise en charge de l'Agitation chez les Personnes en situation de Handicap» (PIAAPH)

Il s'agit d'une formation qui, par une approche interdisciplinaire, conduit les étudiants à une connaissance plus fine du handicap susceptible d'entraîner des états d'agitation ou de violence, et vise à leur permettre d'acquérir des compétences pour mieux y faire face. Ainsi cette formation peut aider à préserver la qualité de vie des personnes présentant un handicap, ainsi qu'à diminuer les risques psychosociaux des professionnels concernés. Cette formation vise, en finalité, à améliorer l'inclusivité des personnes en situation handicap. Un enseignant de l'Ecole de droit intervient dans les enseignements dispensés dans ce programme. Le doyen de droit a donné un avis favorable.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

b) Robotique Médicale et d'Accompagnement en Réadaptation (ROBMED)

Cette formation est destinée à des étudiants de M1 et M2 en ingénierie, sciences de la santé, ainsi qu'à des personnels soignants en lien avec la médecine physique et de réadaptation, ou d'accompagnement du sujet âgé ou du sujet en situation de handicap. Elle est également ouverte à des étudiants de psychologie et de droit. Elle est également ouverte aux doctorants dans ces disciplines.

Son programme vise à intégrer des compétences techniques et médicales favorisant une approche interdisciplinaire. L'originalité de la formation réside dans la prise en compte d'un public très varié qui conduit à repenser un enseignement de robotique médicale généralement destiné à des étudiants en ingénierie. Le projet inclut des travaux pratiques sous forme de projets tutorés mêlant les étudiants de toutes les disciplines concernées, et caractérisés par une dominante clinique, en ingénierie ou en éthique et droit.

Prévu sur 5 ans, le projet propose une première année 2025/2026 uniquement dédiée au montage de la formation, incluant la finalisation de la création des enseignements et le montage des projets tutorés qui constituent l'aspect pratique de cette formation, essentiel à la crédibilité d'une formation en robotique.

Un enseignant de l'Ecole de droit intervient dans les enseignements dispensés dans ce programme. Le doyen de droit a donné un avis favorable.

Adam QSIYER demande si les étudiants doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires.

Chantal SOULÉ-DUPUY répond que c'est TIRIS qui finance ces certificats. Ils sont totalement gratuits pour les étudiants.

Cosima BLUNTZ ajoute que les étudiants doivent s'inscrire à la COMUE. Ces certificats donnent lieu à des crédits supplémentaires (ECTS).

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

7/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30